

<p style="text-align: center;"><b>Règlement du jeu-concours</b> <b>« Parcours jeu pour toute la famille avec le film « les Mondes de Ralph »</b> <b>aux Etoiles du Rex » du 21 novembre 2012 au 6 janvier 2013</b></p>
--

### **Article 1 : Société organisatrice**

Les Etoiles du Rex, société Le Grand Rex Paris au capital de 2 189 700 €, dont le siège est situé au 1 Boulevard Poissonnière – 75002 Paris, sous le numéro de SIRET RCS PARIS 507 633 576 000 16, organise du 21 novembre 2012 au 6 janvier 2013, un jeu-concours (ci-après « le Jeu ») selon les modalités du présent règlement.

### **Article 2 : Conditions de participation**

2.1 Ce jeu est ouvert aux familles accompagnées d'enfants résidant en France métropolitaine.

La société se réservant le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et/ou électronique des participants.

2.2 Sont exclus de toute participation au présent jeu et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement l'ensemble du personnel de la Société et du Partenaire, y compris leur famille et conjoints (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non).

2.3 Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion des jeux.

2.4 La participation au jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

### **Article 3 : Modalité de participation**

Le jeu est accessible au point d'accueil des Etoiles du Rex.

#### **Mécanique du jeu :**

Pour participer au jeu, il suffit de se rendre aux Etoiles du Rex afin de s'inscrire pour pouvoir participer au tirage au sort qui aura lieu le 31 janvier 2013.

Le participant doit répondre à 6 énigmes avec pour chacune un choix de 3 réponses possibles.

Ce parcours familial a effectué dans les Etoiles du Rex est destiné aux familles avec enfants âgés de 6 à 12 ans. Ils devront impérativement être accompagnés par des adultes qui prendront toutes précautions concernant la protection, sécurité et la surveillance des enfants. La SARL LES ETOILES DU REX déclinent toute responsabilité en cas d'incident survenant lors de la participation au jeu.

#### **Article 4 : Sélection des gagnants**

Les gagnants seront désignés par tirage au sort parmi les bonnes réponses le 31 Janvier 2013.

Un seul lot sera attribué par gagnant (même nom, même adresse).

Les gagnants seront désignés après vérification de leur éligibilité au gain de la dotation le concernant.

Les participants désignés seront contactés par courrier électronique par l'Organisateur. Si un participant ne se manifeste pas dans le mois suivant l'envoi de ce courrier électronique, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera la propriété de l'Organisateur.

Du seul fait de l'acceptation de son prix, le gagnant autorise l'Organisateur à utiliser ses nom, prénom, ainsi que l'indication de sa ville et de son département de résidence dans toute manifestation publi-promotionnelle, sur le site Internet de l'Organisateur et sur tout site ou support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que le prix gagné.

Les gagnants devront se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'ils ne répondent pas aux critères du présent règlement, leurs lots ne leur seraient pas attribués. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. A ce titre, l'Organisateur se réserve le droit de demander une copie de la pièce d'identité du gagnant avant l'envoi de la dotation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement des lots déjà envoyés.

#### **Article 5 : Dotations**

Le jeu est composé de la dotation suivante :

- 1 séjour en club avec Touristra Vacances à la montagne pour 2 adultes et 2 enfants d'une valeur de 2 500 euros.
- 1 pass annuel au Grand Rex d'une valeur de 500 euros

- 10 jeux vidéo Les mondes de Ralph d'une valeur unitaire de 29,90 euros
- 10 CD Les mondes de Ralph d'une valeur unitaire de 15 euros
- 20 livres Les mondes de Ralph d'une valeur unitaire de 10,90 euros
- 10 livres Les mondes de Ralph d'une valeur unitaire de 4 euros
- 20 médailles des 80 ans du Grand Rex d'une valeur unitaire de 2 euros

La dotation ne pourra être gagnée que par les personnes âgées de 6 ans et plus.

### **Article 6 : Acheminement des lots**

L'Organisateur ne pourra être tenu pour responsable de l'envoi de la dotation à une adresse inexacte du fait de la négligence du gagnant. Si le lot n'a pu être livré au destinataire pour quelque raison que ce soit, indépendamment de la volonté de L'Organisateur (le gagnant ayant déménagé sans mettre à jour son adresse, etc...), il restera définitivement la propriété de L'Organisateur.

Le lot n'est pas interchangeable contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront pas donner lieu à un remboursement partiel ou total. Les Participants sont informés que la vente ou l'échange de lots sont strictement interdits.

### **Article 7 : Dépôt du règlement**

Le présent règlement est déposé via [depotjeux.com](http://www.depotjeux.com) auprès de l'Etude COHEN-SKALLI-HOBA située 5 avenue Gabriel Péri BP42 93401 SAINT-OUEN CEDEX.

Le règlement sera consultable pendant toute la durée du jeu à l'adresse <http://www.depotjeux.com>

Le règlement est disponible à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à l'Organisateur du Jeu à la société organisatrice.

Les timbres liés à la demande écrite d'une copie du règlement seront remboursés au tarif lent sur simple demande.

### **Article 8 : Données personnelles**

Il est rappelé que pour participer au jeu, les participants doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, adresse...). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants, à l'attribution **et**

l'acheminement des prix. Ces informations sont destinées à l'Organisateur, et pourront être transmises à ses prestataires techniques et à un prestataire assurant l'envoi des prix.

En participant au Jeu, le participant pourra également solliciter son inscription à un courrier électronique d'information de l'Organisateur. Les données ainsi recueillies pourront être utilisées dans le cadre légal.

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les joueurs disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, les joueurs devront envoyer un courrier à la société organisatrice.

### **Article 9 : Litiges**

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu doivent être formulées sur demande écrite à la société organisatrice.

Et au plus tard quatre vingt dix (90) jours après la date limite de participation au Jeu tel qu'indiqué au présent règlement.

En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal compétent de Paris, auquel la compétence exclusive est attribuée.